



Application du programme de Soutien aux Comportements Positifs (SCP) – Contrat d'engagement

À l'école Beau-Séjour, le bien-être de tous et chacun représente notre priorité. Afin d'y arriver, notre école applique le programme de **Soutien aux Comportements Positifs (SCP)**. Ce programme consiste à enseigner explicitement et renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux, sain et sécuritaire. Votre enfant a la responsabilité de respecter les comportements attendus du programme SCP et de déployer les efforts nécessaires afin de les mettre en pratique.

Ce programme s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires. Les casiers sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux. Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance afin de vivre en harmonie au sein de l'école.

Au verso, vous trouverez une liste des exemples d'interventions pouvant être utilisées par l'équipe-école dans sa gestion des écarts de conduite.

****À noter que chacune des décisions prises par l'équipe-école demeure à sa discrétion. Les mesures de soutien et les conséquences logiques proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées, ex.: direction, parents, DPJ, police.**



Application du programme de Soutien aux Comportements Positifs (SCP) – Contrat d’engagement

Mesures de soutien	Conséquences logiques (éducatives et adaptées)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcements positifs (verbaux, non verbaux, tangibles); ➤ Support visuel; ➤ Enseignement et pratique des habiletés sociales; ➤ Rappel des attentes comportementales avant la tenue d’une activité; ➤ Ateliers de prévention dans les classes; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l’élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l’école et la maison; ➤ Rencontre avec le TES; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l’école; ➤ Soutien à l’élève lors de l’accomplissement de l’activité réparatrice; ➤ Contrat d’engagement école/maison ➤ Protocole élève; ➤ Feuille de route ➤ Rencontre de l’élève et ses parents par la direction de l’école (ou tout autre intervenant de l’école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l’accord des parents); ➤ Mise en place d’un plan d’intervention; ➤ Service des intervenants externe; ➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Geste réparateur; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Réflexion verbale ou écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Accompagnement individualisé; ➤ Intervention individualisée; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégaux; ➤ Rencontre élève-intervenant de l’école; ➤ Retrait de la classe; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours; ➤ Suspension interne ou externe; ➤ Implication du SPVM*; ➤ Etc. <p>*mesures exceptionnelles</p>